



CHARTRE QUALITÉ FOURNISSEURS

INSTRUCTIONS

REF. ISP.10.IN.06 - E

Etabli par : Marie GREGOIRE	Vérifié par : Céline BOURAU	Approuvé par : Franck SAUVAGEOT
En Rédaction	X En Application	X Diffusé en externe



Charte Qualité Fournisseurs

Doc : ISP.10.IN.06

Indice : E

Date : 12/06/2018

Page : 2

Tableau des évolutions

Indice de révision	Date	Description des évolutions	Pages modifiées
A	04/06/14	Création	
B	08/04/15	Ajout Qualification du personnel	7
C	29/03/2018	Changement des logos	toutes
D	01/06/2018	Ajout des notes sur l'éthique, contrefaçon, obsolescence et Export Control et ajout du paragraphe 6 conditions générales d'achat	Page 5 §4, Page 12 §6
E	12/06/2018	Mise en forme + nouveau logo selon nouvelle charte graphique	Toutes



Charte Qualité Fournisseurs

Doc : ISP.10.IN.06

Indice : E

Date : 12/06/2018

Page : 3

SOMMAIRE

1	OBJET	4
2	DOMAINE D'APPLICATION	4
3	TERMINOLOGIE	4
4	RESPONSABILITES	5
5	EXIGENCES QUALITE GENERALES	5
5.1	SELECTION ET EVALUATION DES FOURNISSEURS	5
5.1.1	<i>Commandes probatoires</i>	6
5.1.2	<i>Qualification</i>	6
5.2	ENGAGEMENTS	6
5.2.1	<i>Engagements d'ISP System</i>	6
5.2.2	<i>Engagements du fournisseur</i>	6
5.3	DEFINITION DE LA PRESTATION	7
5.4	MATIERE FOURNIE PAR ISP SYSTEM	8
5.5	REVUE DE PREMIER ARTICLE / FIRST ARTICLE INSPECTION (FAI).....	8
5.6	CONFORMITE DES PRODUITS	8
5.7	CONTROLES	9
5.8	PRODUITS NON-CONFORMES OU LITIGES	9
5.9	MARQUAGE	10
5.9.1	<i>Emplacement du marquage</i>	10
5.9.2	<i>Procédé de marquage</i>	10
5.10	LIVRAISON	10
5.11	DROIT D'ACCES.....	10
5.12	MODIFICATIONS DU PROCESS	11
6	CONDITIONS GENERALES D'ACHATS	11



Charte Qualité Fournisseurs

Doc : ISP.10.IN.06

Indice : E

Date : 12/06/2018

Page : 4

1 Objet

Cette charte qualité définit les dispositions à mettre en œuvre et à entretenir par ISP System, ses fournisseurs et ses sous-traitants pour satisfaire aux exigences qualité et contractuelles de nos clients.

Elle définit les exigences qualité contractuelles minimales applicables aux fournisseurs. Elles sont basées sur les exigences d'ISP System et de la norme EN9100.

Tout écart à cette charte doit faire l'objet d'une demande écrite d'accord préalable auprès d'ISP System, sous peine de remise en cause de la commande, du contrat ou d'une qualification.

2 Domaine d'application

Cette charte s'applique à l'ensemble des fournitures extérieures ayant une incidence sur la qualité du produit final livré par ISP System à ses Clients.

3 Terminologie

Client

Désigne ISP System et ses propres clients

Données numériques

Désigne l'ensemble des documents fournis par ISP System sous format informatique

Fournisseur

Désigne le détenteur d'une commande d'achat émise par ISP System

Qualification

Désigne le fait qu'ISP System reconnaît l'aptitude d'un fournisseur à réaliser un produit conformément aux exigences requises

Procédé spécial

Procédé dont les résultats ne peuvent être entièrement vérifiés a posteriori par un contrôle ou un essai du produit, et dont la conséquence de déficiences dans la mise en œuvre ne peut apparaître qu'à l'utilisation de ce produit.



Charte Qualité Fournisseurs

Doc : ISP.10.IN.06

Indice : E

Date : 12/06/2018

Page : 5

Produit

Désigne l'objet d'une commande d'achat.

4 Responsabilités

Le fournisseur doit s'assurer être en possession des derniers documents valides indiqués dans la commande d'ISP System. Dans le cas contraire, il doit impérativement en faire la demande auprès de l'émetteur de la commande.

Le fournisseur est totalement responsable de la qualité du produit livré à ISP System et s'engage à fournir une déclaration de conformité suivant NF-L 00 015.

Export control et réglementation ITAR : Le fournisseur s'engage à informer ISP SYSTEM sur des limitations d'exportation éventuelles applicables aux pièces, matières, équipements, composants, logiciels, fournis à ISP SYSTEM,

Suivi de l'obsolescence : Le fournisseur s'engage à informer ISP SYSTEM sur l'obsolescence éventuelle des pièces, matières, équipements, composants, logiciels, fournis à ISP SYSTEM. ISP SYSTEM s'accordera avec le fournisseur pour lancer un dernier ordre d'achat (LBO) afin de pallier à une rupture de stock,

Contrefaçons : Le fournisseur garantit de fournir à ISP SYSTEM des pièces, matières, équipements, composants, logiciels d'origine non contrefaits et non frauduleux. De plus il s'engage à informer ISP SYSTEM dès connaissance d'un doute sur l'origine de ces fournitures,

Ethique : Le fournisseur garantit de fournir à ISP SYSTEM des pièces, matières, équipements, composants, logiciels dont l'origine n'est pas en défaut au regard de l'éthique (travail des enfants, discriminations, non-respect des règlements de sécurité, de douanes et d'environnements, suivi des réglementations internationales sur le commerce et la libre circulation des biens et des personnes, pays sous embargo, etc...),

5 Exigences qualité générales

5.1 Sélection et évaluation des fournisseurs

Chaque fournisseur spécifique aéronautique est évalué et sélectionné par ISP System.

ISP System s'appuie sur :

- Les bases des fournisseurs reconnus par le Client
- Les aptitudes du fournisseur à répondre à ses besoins et exigences
- Les certifications détenues par le fournisseur



Charte Qualité Fournisseurs

Doc : ISP.10.IN.06

Indice : E

Date : 12/06/2018

Page : 6

5.1.1 Commandes probatoires

Afin de procéder à la sélection du fournisseur, des commandes probatoires pourront lui être passées afin de vérifier la mise en application correcte de ses capacités logistiques et qualité.

5.1.2 Qualification

Lorsque l'évaluation et le cas échéant les commandes probatoires ont été jugées satisfaisantes, le fournisseur est qualifié par ISP System et intègre son panel.

5.2 Engagements

5.2.1 Engagements d'ISP System

ISP System s'engage auprès de ses fournisseurs à :

- Retranscrire toutes les exigences essentielles de ses clients
- Fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation des produits :
 - Documents (commandes, plans, spécifications, normes clients, etc ...)
 - Données numériques
- Assister le fournisseur dans tous les domaines qui participent à la conformité finale du produit dans la limite de ses compétences

5.2.2 Engagements du fournisseur

Le fournisseur s'engage à :

Documentation :

- S'assurer de **posséder tous les éléments requis** avant d'exécuter la commande. Tout écart ou difficulté de réalisation impactant le délai contractuel et/ou la conformité du produit doit être signalé au service concerné.
- Mettre en œuvre des procédures de **maîtrise des données numériques** utilisées pour la conception, la production ou le contrôle, qu'elles soient fournies par ISP System ou son Client. Les règles de maîtrise doivent être en adéquation avec les exigences du client.
- **Ne pas modifier les données numériques** fournies par ISP System. Si cela s'avère nécessaire, le fournisseur devra en faire la demande auprès d'ISP System.
- Ne communiquer en aucun cas la documentation fournie par ISP System à un organisme tiers sans son autorisation. Toute la documentation fournie par ISP System est soumise à des règles strictes de **confidentialité**.

- Conserver les **enregistrements relatifs** à la qualité conformément aux durées minimales définies dans l'EN9130 pour démontrer la conformité aux exigences spécifiées et la mise en œuvre réelle du système qualité, dans des conditions de stockage assurant leur conservation et évitant toute détérioration et/ou perte.

Produit :

- Assurer la **préservation des produits** et des conditionnements contre toute source de dégradation
- Assurer l'**identification et la traçabilité** des produits jusqu'à la livraison

Qualité :

- Veiller au bon fonctionnement de son **système qualité**. Le fournisseur doit être certifié, ou avoir des dispositions équivalentes permettant de répondre aux exigences des référentiels ISO9001 et EN9100.
- Informer ISP System de toute évolution relative aux **certifications ou qualifications** obtenues auprès des organismes certificateurs ou des clients.
- Identifier et appliquer toutes les **exigences réglementaires et légales** qui le concernent.
- Répertorier, identifier et maintenir en état ses **dispositifs de mesure et de surveillance** (DSM). Le fournisseur doit pouvoir prouver que l'étalonnage a eu lieu aux dates planifiées, à l'aide d'étalons nationaux.
- Assurer la **qualification et l'habilitation du personnel** intervenant dans la fabrication et le contrôle des produits commandés par ISP System.

5.3 Définition de la prestation

Les commandes émises par ISP System précisent les éléments suivants :

- Désignation, référence et indice de la pièce
- Référence et indice des plans, nomenclature, spécifications, ...
- Matière : nuance, norme, ...
- Instructions de fabrication si nécessaire
- Documents de référence (normes client + ISP System) si nécessaire
- Quantité commandée et délais de livraison



Charte Qualité Fournisseurs

Doc : ISP.10.IN.06

Indice : E

Date : 12/06/2018

Page : 8

5.4 Matière fournie par ISP System

Le fournisseur s'assure que la matière fournie par ISP System correspond aux spécifications de la commande.

Le fournisseur assure l'identification de la matière afin de garantir la traçabilité de celle-ci tout au long du processus de fabrication ou lors du stockage. Aucune autre matière que celle fournie par ISP System ne peut être utilisée.

La matière doit être stockée dans un local clos dont l'accès est limité par le fournisseur dans des conditions appropriées pour éviter tout risque de corrosion, rayures, chocs, d'erreur...

5.5 Revue de premier article / First article inspection (FAI)

La revue de premier article ou FAI concerne les articles intégrés dans un produit fabriqué par ISP System, qu'ils soient réalisés en interne ou en sous-traitance.

ISP System décline donc les exigences de ses clients dans la réalisation des FAI à ses fournisseurs.

Une FAI doit avoir lieu dans les cas suivants :

- Nouveau produit
- 1^{er} article présentant des non-conformités majeures
- Transfert de fabrication
- Reprise de fabrication après une interruption de 2 ans et plus
- Changement de méthodes de production (évolution significative du moyen de production, évolution technique, déménagement, ...)

De préférence, le fournisseur rédige une FAI selon le formalisme de l'EN9102.

Si le fournisseur ne peut pas rédiger une FAI selon ce formalisme, une gamme de fabrication attestée et un dossier de contrôle complet peuvent suffire.

Le dossier de contrôle complet contient un relevé de cotes à 100% attesté d'une marque de contrôle et de la sanction finale sur un échantillon représentatif du lot fabriqué (déterminé par ISP System).

5.6 Conformité des produits

Le fournisseur a l'entière responsabilité d'assurer la conformité de ses produits, y compris ce qu'il sous-traite ou achète, aux exigences techniques, qualité et autres exigences de la commande d'ISP System.



Charte Qualité Fournisseurs

Doc : ISP.10.IN.06

Indice : E

Date : 12/06/2018

Page : 9

Le cas échéant, une demande de dérogation peut être émise par le fournisseur et soumise à ISP System, qui statuera sur l'acceptation ou non de cette dérogation.

Le fournisseur n'est autorisé à sous-traiter qu'après autorisation écrite d'ISP System, et répercute obligatoirement toutes les exigences à ses propres fournisseurs.

L'acceptation finale du produit est prononcée par ISP System après les contrôles à réception / contrôles d'entrée.

5.7 Contrôles

Le fournisseur doit effectuer tous les contrôles et essais permettant de garantir la conformité du produit.

Il s'engage à conserver pendant toute la durée de vie du produit tous les résultats et échantillons de test ou d'essais effectués pour qualifier et produire les articles fabriqués pour le compte d'ISP System.

Des enregistrements doivent être établis afin de prouver que le produit a subi ces contrôles et/ou essais. Ils doivent indiquer clairement les critères d'acceptation du produit et la sanction finale.

Lors de la livraison du produit, le fournisseur doit joindre les relevés ou rapports de contrôles.

5.8 Produits non-conformes ou litiges

Les non-conformités détectées par le fournisseur devront systématiquement être signalées au service Qualité d'ISP System. Les pièces non-conformes ne seront pas facturées.

Les produits non-conformes doivent être identifiés à l'aide d'étiquettes spécifiques et isolés du reste de la production.

Les non-conformités détectées chez ISP System entraînent l'ouverture d'une fiche d'anomalie, qui est transmise au fournisseur et doit être dûment complétée et retournée à ISP System dans les 15 jours.

Dans le cas de non-conformités majeures, la sécurisation du produit doit être réalisée dans les 48 heures.

5.9 Marquage

L'apposition des marques est l'un des moyens concourant à l'assurance de la qualité et notamment à la traçabilité. Le marquage est le moyen qui sert à identifier les produits et à attester les opérations de contrôle et/ou d'essais.

5.9.1 Emplacement du marquage

Le choix du marquage est défini par les exigences des documents de définition d'ISP System. Tout autre emplacement est interdit, sauf dérogation.

5.9.2 Procédé de marquage

Le procédé de marquage à privilégier est le marquage en surface.

Ce type de marquage est réalisé autant que possible par apport de matière ou un gravage non destructif (ex. : jet d'encre, tampon encreur).

5.10 Livraison

Le fournisseur atteste de la conformité du produit en joignant une déclaration de conformité selon NF-L 00 015.

Les documents d'accompagnement devront apparaître sur les déclarations de conformité :

- Documents à renseigner fournis par ISP System le cas échéant
- La nature des procédés spéciaux mis en œuvre (ex. : ressuage) si applicable
- Les documents de référence utilisés + indices applicables
- Les résultats (ex. : « pièce conforme selon XXXX)
- Le n° des non-conformités le cas échéant
- La référence à une FAI

Le produit livré doit être emballé et conditionné de manière appropriée. Le fournisseur s'assure de la propreté du conditionnement et donnera la priorité à des emballages recyclables (carton, papier...).

5.11 Droit d'accès

Le service qualité d'ISP System se réserve le droit de mener des audits auprès de ses fournisseurs critiques, afin de s'assurer que le système qualité de son fournisseur fonctionne de



Charte Qualité Fournisseurs

Doc : ISP.10.IN.06

Indice : E

Date : 12/06/2018

Page : 11

manière adéquate. Le fournisseur s'engage à donner libre accès à ISP System, ses clients, ou aux autorités réglementaires, à ses installations et à ses enregistrements.

5.12 Modifications du process

En cas de changement de méthodes de production (évolution significative du moyen de production, évolution technique, déménagement, ...) ou de la définition du produit, le fournisseur doit informer ISP System et attendre une acceptation écrite d'ISP System.

Le fournisseur n'est autorisé à sous-traiter qu'après autorisation écrite d'ISP System, et répercute obligatoirement toutes les exigences à ses propres fournisseurs.

6 Conditions générales d'achats

Les conditions générales d'achats sont rappelées sur le site www.isp-system.fr et sont référencées dans tous les bons de commandes envoyés.